

<http://www.jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois-illegitimes-des-actes-de-profanation-des/article/projet-de-loi-de-bioethique-entre-equilibre-et-myopie>

# Projet de loi de bioéthique : entre équilibre et myopie....

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -

Date de mise en ligne : mercredi 5 août 2020

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## Projet de loi de bioéthique : entre équilibre et myopie....

### BIOÉTHIQUE Communiqué sur le projet de loi de bioéthique

« Est-ce le sens de l'histoire ? Le projet de loi relatif à la bioéthique a été voté au creux de cette nuit ! Il veut instituer un nouveau mode de filiation en effaçant totalement le père dès la conception. Au cours des débats, il a été plaidé que ce projet de loi concernait l'amour dans la famille. Mais les députés n'ont pas à s'immiscer dans cet intime et à légiférer sur l'amour ! Ils ont mission d'établir le droit à partir du respect de la dignité humaine et des valeurs éthiques qui en découlent, dont la protection du plus faible. Par leur vote, les députés ont cherché un « équilibre ».

"Peut-on parler d'« équilibre » quand ce projet interdit de fait à des enfants d'avoir un père, et suscite en pratique une discrimination injuste entre eux ?

"Peut-on parler d'« équilibre » quand ce projet établit un égalitarisme entre toutes les femmes au regard de la PMA alors qu'elles ne sont pas dans une situation égale vis-à-vis de la procréation ?

"Peut-on parler d'« équilibre » quand ce projet conduit au risque de contourner le principe de gratuité par la nécessité d'acheter des gamètes humains ? Ce principe exprime une haute idée de la dignité humaine selon laquelle tous les éléments et produits du corps humain sont par nature gratuits en raison de la dignité de l'être humain dont ils sont issus.

"Peut-on parler d'un « équilibre » quand, à cause du projet parental dont le rôle a été majoré, le pouvoir des plus forts- celui des adultes -impose des désirs aux plus faibles- les enfants qui pourtant sont des sujets de droits ? Les députés ont voté après avoir réfléchi et débattu sur d'autres sujets complexes concernant pour la plupart des situations douloureuses et parfois complexes en raison d'intérêts contradictoires.

Ces réflexions vont se poursuivre avec les sénateurs. Les législateurs ont mission de réguler au plus juste les techniques biomédicales. Les députés sont-ils allés dans le sens de l'histoire ? Leur vote n'est-il pas guidé par une certaine myopie ? Notre planète si malmenée nous impose d'urgence un virage écologique. L'usage excessif de techniques sur l'être humain ne nous obligera-t-il pas de prendre un virage, celui de l'écologie humaine ? « Tout est lié » dans le respect du vivant, qu'il appartienne à la nature ou qu'il soit humain. Ne ratons pas le sens de l'histoire ! Nous aussi, citoyens croyant en Dieu ou non, nous pouvons continuer à nourrir nos réflexions à partir des valeurs éthiques de dignité, de solidarité et de fraternité.

Il s'agit de réfléchir sur la bioéthique en pensant qu'il est question d'une loi civile chargée du « bien commun

» pour tous et non de situations particulières. Nous connaissons tous l'une ou l'autre de ces situations. Elles sont dues à des accidents de la vie ou à des décisions individuelles. Même si elles sont parfois difficiles, elles ne sont pas exemptes d'amour, nul n'en doute. L'Église catholique continuera à les accompagner avec respect et sollicitude. »

**Mgr Pierre d'Ornellas, Archevêque de Rennes, Responsable du groupe de travail bioéthique de la Conférence des évêques de France**

Rennes le 1eraoût 2020

Site source :

[Eglise catholique](#)

N.B. : Nous ne pouvons que souscrire à cette analyse de Mgr d'Ornellas. Mais enfin, la « PMA pour toutes » ou « PMA sans pères » n'était-elle pas dans le programme du candidat Macron en 2017 ? M. Macron s'était en tout cas nettement exprimé, au cours de la campagne électorale, en faveur de cette « réforme ».

Et pourtant beaucoup au sein de l'Eglise de France n'ont-ils pas néanmoins soutenu ardemment, au second tour de la présidentielle, le candidat Macron ? Pour ma part, je m'en souviens fort bien et je n'oublie pas. Alors posons la question : peut-on se plaindre des conséquences d'une situation à laquelle on a oeuvré ? N'est-on pas en ce cas co-responsable ? Bossuet avait, avant nous, répondu avec justesse à cette question cruciale, en disant :

« Mais Dieu se rit des prières qu'on lui fait pour détourner les malheurs publics quand on ne s'oppose pas à ce qui se fait pour les attirer. Que dis-je ? Quand on l'approuve et qu'on y souscrit. »

(livre IV de l'Histoire des variations des églises protestantes (oeuvres complètes, éd. Vivès, p. 145).

Guy Barrey